

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article14421>

# **Les risques d'espionnage industriel souvent méconnus**

- Intelligence économique -



Date de mise en ligne : mardi 8 février 2011

---

**Spyworld Actu**

---

**La Haute-Loire compte un certain nombre d'entreprises à la pointe de la technologie. Pour autant, toutes ne sentent pas concernées au même niveau par les risques d'espionnage. Alors, à la Chambre de commerce et d'industrie, on multiplie les informations sur le sujet**

« Les entreprises ne sont pas toujours très sensibilisées aux problèmes d'espionnage industriel en Haute-Loire. Souvent, elles ne se rendent pas compte que la sécurité des informations est importante, même à petite échelle », explique Hubert Ploton, responsable industrie à la CCI (Chambre du commerce et de l'industrie) au Puy-en-Velay.

« Nous informons régulièrement les entreprises du danger potentiel qu'il peut y avoir, des précautions à prendre, en faisant venir des intervenants de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) ou la DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur) par exemple. »

En Haute-Loire, outre les grosses filiales telles que Michelin, l'entreprise pharmaceutique Merck, celles potentiellement à risques par leur utilisation de produits chimiques, ou liées à l'armement, donc très sensibilisées à ces risques et plus contrôlés, les entreprises ne se sentent pas, ou très peu concernées par l'espionnage industriel, et souvent à tort. Même s'il n'y a pas de cas très connu de copie sur des secrets de fabrication connu dans le département, aucune entreprise n'est véritablement à l'abri. Il n'y a pourtant pas lieu de s'alarmer outre mesure, un minimum de sécurité s'impose simplement.

« La CCI organise des réunions d'informations sur les risques de sécurité par rapport aux tiers par exemple, dans un objectif de sensibilisation, qui peut éventuellement se traiter au cas par cas avec des conseils individuels par exemple. Si cela dépasse nos compétences, nous les réorientons auprès de l'INPI ou de la DCRI, mais les questions de la part des patrons sont peu nombreuses », rappelle Hubert Ploton.

Il faut savoir que l'espionnage industriel se fait rarement par accident. L'information divulguée à un tiers par inadvertance est très exceptionnellement utilisée par la suite de façon malveillante. L'interlocuteur n'est pas forcément en mesure de saisir l'importance de cette information, ou de la comprendre, à moins qu'il soit vraiment un « espion ». Hubert Ploton explique : « Les risques sont plus élevés lorsqu'un nouveau concept, un nouveau procédé voit le jour, c'est à ce moment que les entreprises doivent prendre le plus de précautions. La clause de confidentialité joue son rôle le plus important à cet instant. À partir du moment où le brevet est déposé auprès de l'INPI, l'entreprise est relativement protégée des risques de copie. »

*Post-scriptum :*

<http://www.leprogres.fr/fr/region/...>